

Bruxelles, le 25 novembre 2019  
(OR. en)

14457/19

DEVGEN 214  
COHAFA 100  
ACP 137  
RELEX 1091  
SUSTDEV 166  
ALIM 14  
AGRI 568  
FAO 53  
SAN 482

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

|                |                                                                                                                 |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:       | Secrétariat général du Conseil                                                                                  |
| en date du:    | 25 novembre 2019                                                                                                |
| Destinataire:  | délégations                                                                                                     |
| N° doc. préc.: | 13722/19                                                                                                        |
| Objet:         | Quatrième rapport d'avancement du plan d'action sur la nutrition<br>- Conclusions du Conseil (25 novembre 2019) |

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil concernant le quatrième rapport d'avancement du plan d'action sur la nutrition, adoptées par le Conseil lors de sa 3732<sup>e</sup> session, qui s'est tenue le 25 novembre 2019.

**Conclusions du Conseil**  
**concernant le quatrième rapport d'avancement du plan d'action sur la nutrition**

1. Le Conseil est conscient que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes constituent l'un des principaux obstacles au niveau mondial à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable (ODD) et à un développement économique et social équitable<sup>1</sup>, la malnutrition représentant un facteur d'inégalité à part entière. Le Conseil prend acte avec préoccupation des tendances négatives en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition<sup>2</sup> et souligne la nécessité d'accélérer l'action pour atteindre l'ODD n° 2, à savoir éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes. La tendance à la hausse de la faim dans le monde, après des décennies de baisse constante, met en évidence l'immense défi que représente la réalisation de l'objectif "zéro faim" d'ici à 2030. Actuellement, 820 millions de personnes souffrent de malnutrition chronique.
2. À l'heure actuelle, 149 millions d'enfants de moins de cinq ans présentent un retard de croissance, tandis que 49 millions d'enfants de la même tranche d'âge restent en danger de mort pour cause de malnutrition aiguë. Le Conseil note avec une vive inquiétude que le rythme de réduction du retard de croissance diminue et que les progrès réalisés varient d'un pays partenaire à l'autre et d'une région à l'autre, en particulier entre l'Afrique et l'Asie du Sud. En outre, le Conseil est vivement préoccupé par l'apparition du phénomène du "triple fardeau de la malnutrition" (à savoir la sous-alimentation, les carences en micronutriments et le surpoids et l'obésité) dans le monde, au moins un tiers de la population mondiale étant confrontée à une ou plusieurs formes de malnutrition. Dans le même temps, la poursuite de l'intensification de l'impact induit par le changement climatique et les crises écologiques aggravera les problèmes actuels en matière de sécurité alimentaire et de nutrition adéquate pour tous.

---

<sup>1</sup> Les pertes économiques imputables à la dénutrition équivalant à 11 % du PIB en Afrique et en Asie (soit environ 3 500 milliards de dollars par an) et celles imputables à l'obésité à 2,8 % du PIB mondial (soit quelque 2 000 milliards de dollars par an).

<sup>2</sup> Rapport mondial sur les crises alimentaires 2019, <https://www1.wfp.org/publications/2019-global-report-food-crises>. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, juillet 2019. Rapport conjoint de la FAO, du FIDA, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS. La situation des enfants dans le monde 2019: Enfants, nourriture et nutrition, UNICEF.

3. Le Conseil rappelle ses précédentes conclusions en la matière et le ferme engagement pris par l'UE et ses États membres d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 ("programme 2030"), au consensus européen pour le développement et au consensus européen sur l'aide humanitaire, ainsi que de progresser sur la voie de la réalisation du droit à une alimentation adéquate. Dans ce contexte, le Conseil accueille avec satisfaction le quatrième rapport d'avancement du plan d'action de la Commission sur la nutrition<sup>3</sup> et les analyses présentées sur l'efficacité des interventions en matière de nutrition.
4. Ensemble, l'UE et ses États membres continuent de soutenir les pays partenaires, ainsi que les parties prenantes au niveau local, national et régional, afin d'assurer la résilience des moyens de subsistance, de renforcer les systèmes alimentaires locaux dans les régions en situation d'insécurité alimentaire, ainsi que d'améliorer les résultats nutritionnels et les systèmes de sécurité sociale. En tant que priorité de la coopération internationale, les investissements destinés à améliorer la nutrition renforcent les capacités physiques, cognitives et productives ainsi que le bien-être de chacun. Le Conseil se félicite que la Commission ait réalisé 87 % de son engagement financier consistant à allouer 3,5 milliards d'euros à la nutrition entre 2014 et 2020, et demande instamment que des efforts constants soient déployés pour atteindre l'objectif dans son intégralité. Par ailleurs, le Conseil note que 4,9 millions d'enfants auront échappé à un retard de croissance d'ici à 2025 dans les pays qui accordent la priorité à la nutrition, ce qui représente un progrès louable vers l'objectif consistant à réduire d'au moins 7 millions le nombre de cas de retard de croissance d'ici à 2025.
5. Le Conseil considère que le retard de croissance est le résultat d'interactions complexes entre plusieurs facteurs sous-jacents et accueille avec satisfaction la collaboration que mène la Commission avec des organismes de recherche afin de mieux évaluer la manière dont l'aide de l'UE contribue à l'évolution ce phénomène. Aussi insiste-t-il sur le fait qu'il importe de s'attaquer à la multiplicité des facteurs qui favorisent la réduction du retard de croissance, en particulier l'interaction entre les revenus et l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris en ce qui concerne les droits des celles-ci, leur pouvoir de décision et leur accès aux possibilités d'emploi, à la santé, à l'eau et à l'assainissement. Il est essentiel d'assurer le suivi de ces facteurs sous-jacents au moyen d'indicateurs appropriés.

---

<sup>3</sup> Doc. 11850/19 - SWD (2019) 321 final.

6. Par ailleurs, le Conseil est également conscient de l'importance primordiale que revêtent la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel exclusif et d'une alimentation complémentaire appropriée, afin que les efforts visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ciblent les nourrissons et les enfants en bas âge, l'objectif étant d'éviter que quelque 820 000 jeunes ne perdent la vie chaque année. La nutrition au cours des 1 000 premiers jours, de la grossesse au deuxième anniversaire, revêt une importance capitale pour le développement du cerveau de l'enfant, la santé, le bien-être, la capacité à développer des compétences et à gagner sa vie, et ce tout au long de celle-ci. Dans ce contexte, le Conseil note également avec préoccupation qu'il n'y a pas eu de progrès au niveau mondial dans la lutte contre le taux élevé d'anémie chez les femmes en âge de procréer<sup>4</sup>.
7. Dans le cadre d'une approche globale de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation et considérant les liens qui existent entre les ODD, le Conseil souligne l'importance que revêtent des filets de protection sociale, tels que les repas scolaires nutritifs, dans des contextes particuliers, afin de promouvoir des habitudes alimentaires saines et de contribuer ainsi à mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes.
8. Le Conseil soutient les conclusions et les principales recommandations du rapport, en particulier sur les points suivants:
  - a) **renforcer la conception des programmes sur une base multisectorielle.** Le Conseil souligne qu'il est urgent d'accélérer la réduction du retard de croissance en renforçant les mesures multisectorielles, y compris dans le secteur de la santé, et les interventions axées sur le système alimentaire qui tiennent compte de la nutrition, sont fondées sur les droits et répondent aux besoins particuliers des hommes et des femmes. Une théorie du changement fondée sur des données probantes doit être considérée comme une condition préalable à une conception efficace des programmes ainsi qu'à l'utilisation d'indicateurs appropriés.
  - b) **renforcer les liens entre les axes de travail portant sur la nutrition et ceux portant sur les questions de parité entre les sexes.** Le Conseil souligne qu'il importe d'intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la conception et la mise en œuvre des programmes en matière de nutrition, de manière à ce que la participation des femmes dans les systèmes alimentaires se traduise par des avantages qui se renforcent mutuellement et des progrès en ce qui concerne toutes les formes de malnutrition.

---

<sup>4</sup> Rapport sur la nutrition mondiale (2019), <https://globalnutritionreport.org/nutrition-profiles/>

- c) **développer les capacités nutritionnelles des institutions nationales et des partenaires chargés de la mise en œuvre.** Le Conseil insiste sur la nécessité d'adopter une approche plus stratégique en ce qui concerne le développement des capacités nutritionnelles et le renforcement du système nutritionnel en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des stratégies, politiques et plans nationaux en matière de nutrition.
- d) **intensifier les partenariats avec les États membres, les organisations multilatérales, les organisations de la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre d'actions nutritionnelles fondées sur les besoins de la population en matière de santé.** Outre la mobilisation de financements, les partenariats renforceront la coordination, la complémentarité et la cohérence des actions des partenaires et renforceront leur participation aux dialogues sur les politiques nationales en matière de nutrition, y compris en soutenant les processus au niveau infranational.
- e) **Consolider la résilience en renforçant le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix afin d'améliorer la nutrition.** Le Conseil rappelle les niveaux élevés de malnutrition aiguë et chronique que l'on observe chez les enfants vivant dans des environnements fragiles et conflictuels. Les efforts humanitaires, ainsi que dans le domaine du développement et de la consolidation de la paix, sont complémentaires et devraient se renforcer mutuellement afin de faire face à des situations instables. Le Conseil demande instamment à la Commission de titrer parti des possibilités qui existent pour renforcer encore les liens entre les plans de développement et les plans humanitaires en matière de nutrition afin de favoriser la résilience des communautés et de s'attaquer aux principaux facteurs de malnutrition. La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face au changement climatique devraient être appliqués de manière transversale. Le Conseil réaffirme par ailleurs qu'il est nécessaire de reconnaître l'existence de liens entre les conflits armés, l'insécurité alimentaire et la menace que représente la famine et qu'il est nécessaire que l'UE et ses États membres s'engagent à améliorer la mise en œuvre de la résolution 2417 du Conseil de sécurité de l'ONU.

9. Se fondant sur la multiplication des éléments de preuve faisant état d'une corrélation entre toutes les formes de malnutrition, le Conseil rappelle les conclusions du Conseil de novembre 2018, dans lesquelles celui-ci invitait la Commission à "proposer une révision du cadre d'action sur la sécurité alimentaire de 2010 et du cadre stratégique sur la nutrition, élaboré en 2013". Cela permettrait de soutenir et de renforcer les résultats obtenus pour ce qui est de favoriser une alimentation saine et des systèmes alimentaires durables dans un monde en mutation rapide, en accroissant les investissements transformateurs soucieux des aspects liés à la nutrition, tout en réduisant les incidences négatives sur le climat et l'environnement, ainsi qu'en réduisant et en atténuant les effets du changement climatique. Cela s'effectuera conformément à l'approche et à l'esprit du programme 2030. À cet égard, le Conseil note que la mise en place de systèmes alimentaires durables et d'habitudes alimentaires saines est l'un des éléments recensés dans le rapport mondial sur le développement durable 2019, selon lequel une action ciblée et collaborative de différentes parties prenantes peut accélérer les progrès en vue de la réalisation des ODD.
10. Le Conseil encourage la Commission à maintenir et à intensifier son action au niveau mondial, y compris lors du sommet de la nutrition pour la croissance, qui se tiendra en 2020, en promouvant la Décennie d'action des Nations unies pour la nutrition et en œuvrant en faveur d'un résultat ambitieux dans le cadre des directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition examinées au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil encourage en outre la Commission à participer au sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021, afin d'accélérer les efforts visant à atteindre l'ODD n°2.
11. Le Conseil rappelle également qu'il est déterminé à renforcer la programmation conjointe afin de renforcer la cohérence et l'alignement entre l'UE et ses États membres, afin que la nutrition reste au cœur des priorités de l'UE en matière de coopération au développement. Ces efforts coordonnés devraient cibler les régions et les pays où les besoins sont les plus importants.